



**ENQUETE OBLIGATOIRE A NOUS RETOURNER
+ AVIS D'IMPOSITION 2024 SUR LES REVENUS DE 2023.**

Service Gestion Locative

Nos réf : JB/VB/ST

Objet : Enquête SLS au 1^{er} janvier 2025

Monsieur, Madame,

Comme chaque année, en application des dispositions de la Loi du 4 Mars 1996 relative à l'instauration du Supplément de Loyer de Solidarité (SLS), Agén Habitat est tenu d'effectuer un contrôle annuel des ressources des locataires.

Sans incidence sur votre droit à occuper le logement, les résultats de cette enquête serviront à calculer le montant de votre participation éventuelle au supplément de loyer de solidarité applicable en cas de dépassement de vos revenus de plus de 20% du plafond de ressources.

**Vous devez obligatoirement nous retourner ce questionnaire dûment complété
avant le 01 Décembre 2024**

et y joindre :

1- **Photocopie recto verso de votre avis d'imposition ou de non-imposition 2024 sur les revenus 2023** de toutes les personnes vivant au foyer à l'adresse indiquée ci-dessus. (N.B. : si votre revenu a baissé de plus de 10 % par rapport à l'année 2023, fournir toutes les pièces justificatives pour les 12 derniers mois, telles que bulletins de salaire, attestation d'ASSEDIC, attestation des caisses de retraites).

2- En cas de changement de votre situation familiale par rapport à celle figurant sur l'avis d'imposition, fournir les photocopies des pièces justificatives (livret de famille, justificatif de séparation ou de divorce, etc.)

S'agissant d'une enquête obligatoire, l'article L 441.9 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoit l'application des pénalités suivantes, en cas de non-réponse :

- Pénalité de frais de dossiers de 25 €
- Application d'un supplément de loyer maximum qui ne pourra être annulé qu'au retour de l'enquête.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et vous remerciant de votre collaboration,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général

Jean BIZET

Enquête SLS 2025

Supplément de loyer de solidarité au 1^{er} janvier 2025

Ce document est à retourner au siège d'AGEN-HABITAT

Ou par mail accueil@agenhabitat.fr

Avec l'Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023

de toutes les personnes vivant au foyer

VOS COORDONNEES	
LOCATAIRE	CONJOINT – CONCUBIN - COLOCATAIRE
Titre : M. ☐ Mlle ☐ Mme ☐ Nom : Nom de jeune fille : Prénom : Né(e) le : Numéro d'immatriculation NIR (Sécu) :	Titre : M. ☐ Mlle ☐ Mme ☐ Nom : Nom de jeune fille : Prénom : Né(e) le : Numéro d'immatriculation NIR (Sécu) :
ADRESSE :	
Tel domicile : Tel portable :	
Employeur	Employeur

VOTRE SITUATION de FAMILLE			
Vous êtes : Mariés ☐ Union libre ☐ Titulaires d'un Pacs ☐ Divorcé(e) ☐ séparé(e) ☐ Veuf (Ve) ☐ Célibataire ☐ Colocataire ☐			
Nombre total de personnes vivant au foyer :			
ENFANT(S) ET AUTRE(S) OCCUPANT(S) DU LOGEMENT			
NOM	PRENOM	Date de naissance	Lien de parenté avec le locataire ou son conjoint
Une ou plusieurs de ces personnes sont-elles invalides ? oui ☐ non ☐ Si oui, lesquelles ?.....			
Les personnes à charge au sens fiscal sont celles qui figurent sur l'avis d'imposition et les enfants nés en 2024			

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date :

Signature :